

Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas Lanneuffret SPANC

Règle arrondi : 4 décimales pour consommation et 2 décimales pour abonnement et autres prestations

1 - REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

ABONNEMENT ANNUEL AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	TVA en vigueur au 01.01.24 (à titre indicatif)	Tarifs HT en € au 01.01.25	Tarifs TTC en € au 01.01.25	Coef. de révision *	Unités
Abonnement annuel SPANC (part Eau du Ponant)	10	30,940	34,03	F2	U

*Coefficient de révision annuelle

$$F2 = 0,15 + (0,52 * (ICTH-E / ICTH-E_0)) + (0,19 * (FSD2 / FSD2_0)) + (0,09 * (TP10A / TP10A_0)) + (0,05 * (010534766 / 010534766_0))$$

avec :

- ICTH-E : indice de coût horaire du travail, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des déchets et de la dépollution (base 100 décembre 2008), publié par le Moniteur des
- FSD2 : indice frais et services divers - modèle de référence n° 2 (base 100 en juillet 2004), publié par le Moniteur des travaux publics et du bâtiment
- TP10a : indice de travaux publics sur canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux (base 100 en 2010), publié par le Moniteur des travaux publics
- 010534766 : indice du coût de l'électricité vendue aux entreprises consommatrices (> 36 kVA)

Valeur initiale des indices :

- ICTH-E₀ = 112,2 (DML : 10/10/2018)
- FSD2₀ = 131,7 (DML : 26/10/2018)
- TP10a₀ : 109,2 (DML : 12/10/2018)
- 010534766₀ = 94,10 (DML : 25/07/2018)